

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

RECYCLAGE SSIAP 2

GRETA du Val d'Oise (95)

Campus des métiers de la Sécurité, 9 rue de Calais - ARGENTEUIL

OBJECTIFS

Satisfaire, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, au recyclage triennal réglementaire des **Chefs d'équipe sécurité incendie** (Date anniversaire de l'obtention du SSIAP 2) à savoir :

- Actualiser ses connaissances pour assurer l'encadrement d'une équipe
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH)
- Consolider son niveau de qualification

CONTENU

MODULES OBLIGATOIRES 14 H

Séquence 1 : Prévention (4 h)

- Évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- Accessibilité du public

Séquence 2 : Moyens de secours (2 h)

- Agents extincteurs et moyens d'extinction
- SSI

Séquence 3 : Gestion du PC Sécurité (3 h)

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours,
- Gestion d'une évacuation,
- Compte-rendu à la hiérarchie

Séquence 4 : Organisation d'une séance de formation (2 h)

- Les méthodes pédagogiques : pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance

Séquence 5 : L'équipe de sécurité incendie (3 heures)

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs

MODULES OPTIONNELS

- SST : entre 7 (MAC SST) et 14 h

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Jeune adulte en insertion
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Salarié Contrat de Professionnalisation (CP)
- Professionnel de la formation

DURÉE

De 14 h, dont 0 h en entreprise

DATES

Date de début : 23 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

- Être titulaire soit :
 - du SSIAP 2 dans les 3 ans suivant sa formation et, justifier de 1607 h d'activité dans les 36 derniers mois
 - d'une équivalence de diplôme ERP et IGH niveaux 2
- Attester d'une formation en secourisme en cours de validité (AFPS, PSC1, SST, PSE 1 ou PSE 2)
- Avoir un certificat médical de moins de 3 mois.

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
Délivrance d'une attestation de recyclage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

test QCM et état de présence sur la totalité de la session

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Des sessions de Remise à niveau sont proposées aux titulaires d'un SSIAP 2 ne pouvant justifier d'un recyclage triennal ou de 1607 h d'activité au cours des 36 derniers mois (Consultez notre site)

Suite de parcours

- Chef de sécurité incendie SSIAP 2 avec une accès direct en emploi
- Formation SSIAP 3 pour devenir Chef de Service de Sécurité Incendie

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Étapes de recrutement :

- Information collective ou individuelle
- CV + LM
- Analyse des prérequis au regard des critères de l'arrêté du 5 mai 2005
- Entretien de motivation

Effectif : 8 à 15 candidats

Délai d'accès : L'accès de cette formation est possible jusqu'à la date de démarrage sous réserve des places disponibles

Certification : Délivrance d'une attestation de recyclage

Autre session de Recyclage : Du 02 au 03 juillet 2026

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise

01 34 48 59 00

contact@greta-95.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Christine MATIAS

contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le Greta du Val d'Oise, organisme de formation de l'Education Nationale recevant du public, applique les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Afin que la formation soit accessible à tous, des mesures peuvent être mises en place pour compenser les situations de handicap (matérielles et/ou pédagogiques). Vous pouvez contacter notre référente Handicap pour bénéficier d'un accueil et d'un échange sur les aménagements possibles.

COÛT

21 €/h sous réserve, à minima d'un groupe de 8 personnes. Pour les DE et les entreprises, nous contacter.

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- Comité social et économique
- Conseil départemental
- CPF
- Entreprise et OPCO
- Projet de transition Pro

